

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

Commission Nationale des
Droits de l'Homme

Bureau Exécutif

Sous-commission promotion de
l'égalité et des droits de la femme, de
l'enfant, des personnes handicapées et
autres groupes spécifiques



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

الامانة العامة

تاشيرة امن الخزينة

COMMUNIQUE DE PRESSE

À l'occasion de la Journée nationale des personnes handicapées, célébrée le 07 février, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) s'associe à la Nation tout entière pour commémorer cette date hautement symbolique, dédiée à la promotion de la dignité, de l'égalité des chances et de la pleine jouissance des droits des personnes en situation de handicap.

Placée sous le thème « *Inclusion et autonomie : bâtir un Tchad accessible et solidaire pour tous* », cette célébration constitue un moment privilégié de réflexion, de mobilisation et de responsabilité collective, visant à réaffirmer l'obligation de l'État et de l'ensemble des acteurs nationaux de garantir le respect, la protection et la réalisation effective des droits des personnes en situation de handicap, conformément aux engagements constitutionnels, législatifs et internationaux du Tchad en matière de droits de l'homme.

La CNDH salue les efforts consentis par les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les organisations représentatives des personnes handicapées, en faveur de l'inclusion sociale, de l'autonomisation et de la reconnaissance des droits de ce groupe particulièrement vulnérable. Elle demeure toutefois vivement préoccupée par la persistance de défis structurels, notamment en matière d'accessibilité universelle, d'éducation inclusive, d'accès équitable à l'emploi, aux soins de santé et aux services sociaux, ainsi que par la lutte insuffisante contre toutes les formes de discrimination, de stigmatisation et d'exclusion.

En conséquence, la Commission Nationale des Droits de l'Homme exhorte l'ensemble des institutions publiques, des collectivités territoriales décentralisées, du secteur privé et de la société civile à renforcer et opérationnaliser des mesures concrètes, inclusives et durables, visant à garantir la pleine jouissance des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, ainsi que leur participation effective, active et égale à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Nation.

La CNDH réaffirme, dans le cadre de son mandat constitutionnel, sa disponibilité et son engagement constant à poursuivre et à renforcer ses actions de promotion, de protection, de veille, de plaidoyer et de suivi, en vue de contribuer à l'édification d'une société tchadienne inclusive, fondée sur l'égalité, la solidarité, la justice sociale et le respect de la dignité humaine.

Fait à N'Djamena, le 6 février 2026

Pour la Commission Nationale des Droits de l'Homme

La Présidente de la Sous-commission promotion de l'égalité
et des droits de la femme, de l'enfant, des personnes handicapées
et autres groupes spécifiques